Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSULAT GENERAL DE FRANCE
DJEDDAH – ARABIE SAOUDITE

Djeddah, le 23 février 2017

PROCES-VERBAL

Réunion du Conseil consulaire du 22 février 2017

Le mercredi 22 février 2017 à 11H00, s'est réuni, au Consulat général de France, le Conseil consulaire présidé par M. Patrick NICOLOSO, Consul général de France à Djeddah.

Etaient présent :

- Mme Nadia CHAAYA, Conseillère consulaire
- Mme Chantal CAETANO, Conseillère consulaire
- M. Mazen HAKKI, Conseiller consulaire
- M. Hicham BABA AHMED, Consul adjoint, secrétaire de séance

Le premier conseil consulaire de l'année est dédié à la présentation du rapport d'activité consulaire du Consulat général.

L'ordre du jour a été modifié afin de tenir compte du changement de composition du conseil consulaire suite à la démission de l'un de ses membres. Quatre points ont également été inscrits à l'ordre du jour sur proposition des conseillers consulaires.

1) Nouvelle composition du conseil consulaire et désignation de son vice-président

M. Alain MENARGUES, conseiller consulaire, vice-président du conseil consulaire, a présenté sa démission de son mandat par courrier adressé le 27 janvier 2017 à l'Ambassadeur de France.

La démission prenant effet le 31 janvier 2017, Mme Chantal CAETANO, quatrième de liste, a été nommée conseillère consulaire à compter du 1er février 2017.

M. Mazen HAKKI évoque le jugement du Tribunal administratif survenu récemment rejetant le recours de M. [redacted], qui souhaitait son maintien sur le Registre des Français de Djeddah malgré la fin de son séjour en Arabie Saoudite. Il rappelle que deux ans se sont écoulés depuis ce recours et regrette la perte de temps et d'argent entrainée par ce délai. Mmes CHAAYA et CAETANO soulignent l'absence de ce point à l'ordre du jour de la réunion et demandent que l'on s'en tienne à cet ordre du jour.

Les conseillers consulaires ont ensuite procédé à la désignation du nouveau vice-président en remplacement de M. Alain MENARGUES. Mme Nadia CHAAYA a été élue par deux voix contre une abstention.

M. Mazen HAKKI souhaite exprimer son désaccord concernant les modalités de désignation du vice-président qu'il juge trop favorable à la liste arrivée en tête des élections.

2) Rapport d'activité consulaire 2016

Le Consul général remet aux conseillers consulaires le rapport d'activité consulaire de l'année 2016.

Il constate une augmentation du nombre de français inscrits au registre en dépit du contexte économique défavorable.

Les villes de Médine et La Mecque enregistrent la plus forte hausse du nombre de Français et se caractérisent par un fort dynamisme démographique.

3) Fond d'entraide

M. Mazen HAKKI constate avec regret l'abandon du projet lancé en 2016 concernant la création d'un fonds d'entraide associant le Consulat général, les conseillers consulaires ainsi que les représentants des associations françaises UFE et ADFE- Français du Monde.

M. Mazen HAKKI informe le conseil consulaire de son intention de créer un fond d'entraide sous une autre forme.

Madame Nadia CHAAYA considère que le nombre de demandes d'aide sociale traité en 2016 ne justifie pas la création d'un comité d'entraide. Si toutefois, une telle initiative était lancée, les conseillers consulaires devraient en laisser la gestion aux responsables d'entreprises françaises.

Le Président du conseil consulaire rappelle que la communauté française de notre circonscription connait peu de difficultés sociales (8 cas traités en 2016).

Il prend toutefois bonne note de la volonté générale de créer un Organisme local d'entraide et de solidarité (OLES) qui compléterait l'action menée par le Consulat général dans le cadre du Conseil consulaire de protection et d'action sociales (CCPAS).

A cet égard, le Président rappelle que les demandes de subventions ainsi que l'activité des OLES sont soumis à l'avis des élus consulaires lors des conseils consulaires pour la protection et l'action sociales. Dans ces conditions, la présence au sein des OLES des conseillers consulaires ou des associations reconnues d'utilité publique est à exclure car elle serait susceptible de créer une confusion quant au rôle et aux missions de chacun.

4) Rôle des Conseillers consulaires lors des prochaines échéances électorales

Le Président du Conseil consulaire rappelle le rôle attribué au Consulat général pour l'organisation des élections présidentielles et législatives (localisation et composition du bureau de vote, préparation de la liste électorale consulaire, campagne de communication à destination des Français inscrits sur la liste électorale de Djeddah).

Les conseillers consulaires ont un rôle d'information et de sensibilisation. Le Président du Conseil consulaire souhaite notamment que les élus consulaires participent à la campagne d'information de la communauté française relative aux modalités de vote par procuration, le premier tour du scrutin présidentiel étant organisé durant la période de vacances scolaires.

5) Relations avec l'école française internationale de Djeddah

M. Mazen HAKKI souhaite que les conseillers consulaires soient mieux informés des décisions importantes touchant l'Ecole Française Internationale de Djeddah (EFID). Leur participation aux réunions du comité d'établissement de l'EFID leur permettrait d'être notamment associés aux décisions prises dans le cadre du projet de relocalisation de l'établissement.

Mme Nadia CHAAYA fait état de l'inquiétude de parents d'élèves concernant l'avancement du projet de relocalisation de l'école française. Elle précise toutefois ne pas souhaiter être impliquée davantage dans la gestion de ce dossier compte-tenu de l'absence d'informations émanant de l'établissement.

Le Président du Conseil consulaire rappelle que l'école française de Djeddah est un établissement autonome, géré par les parents d'élèves. Ceux-ci, dans le cadre du conseil de gestion de l'EFID, n'ont pas décidé d'associer les conseillers consulaires à leurs instances. Quant aux parents d'élèves, ils ont total accès au conseil de gestion de l'EFID qu'ils élisent.

Les conseillers consulaires ont toutefois l'opportunité de solliciter l'établissement lors des conseils consulaires réunis en formation « enseignement français à l'étranger» ou dans le cadre des demandes de bourses scolaires.

6) Association des conseillers consulaires aux tournées consulaires organisées par le Consulat général

M. Mazen HAKKI souhaite que les élus consulaires soient associés aux tournées consulaires organisées par le Consulat général. La présence d'un agent consulaire favoriserait davantage les échanges avec nos compatriotes installés en dehors de Djeddah.

Mme Nadia CHAAYA souhaite que les élus consulaires continuent à être associés uniquement aux déplacements dans le cadre de visites de délégations officielles.

Le Président du Conseil consulaire rappelle l'importance des conseillers consulaires en tant que relais entre l'administration et la communauté française. Il souligne également l'importance de distinguer les prérogatives de l'administration de celle des élus consulaires.

Par ailleurs, un travail de terrain distinct et complémentaire servirait davantage les intérêts de nos compatriotes.

Le président du Conseil consulaire n'exclut pas toutefois la possibilité d'associer, dans certains cas et de façon ponctuelle, les élus consulaires aux réunions organisées avec la communauté française dans le cadre de tournées consulaires.

L'ordre du jour épuisé, le Président du conseil a clôt les débats à 12h40.